

**Compilation des enjeux soumis
dans le cadre de la consultation sur
les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder**

Projet d'agrandissement, de reconstruction et de dragage
des installations portuaires de Matane par la Société
portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie

3211-04-069

réalisée par le ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

11 mars 2022

LE PROJET

Le projet comprend deux volets : le réaménagement des installations portuaires, incluant l'agrandissement et la reconstruction du quai commercial et le programme décennal de dragage. Le projet a pour objectifs de maintenir les installations portuaires fonctionnelles et sécuritaires et de développer les activités portuaires en ajoutant un poste à quai et en accroissant l'espace d'entreposage.

LE CONTEXTE LÉGAL

La Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur du projet doit publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet et son dépôt sur le Registre des évaluations environnementales.

Cet avis doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit, des enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, par le biais d'une consultation publique nommée consultation publique sur les enjeux.

Les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans laquelle s'insère la consultation sur les enjeux sont décrites à la page 3 du présent document.

LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder vise à offrir à la population une vitrine pour s'exprimer sur les enjeux anticipés d'un projet, et ce, en amont de la réalisation de l'étude d'impact permettant ainsi à l'initiateur de tenir compte des préoccupations du public lors de la réalisation de son étude d'impact. Elle est effectuée de façon électronique à partir du Registre des évaluations environnementales qui est disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Cette consultation ne remplace pas celles pouvant être menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la suite d'un mandat donné par le ministre. ***Les consultations du BAPE ont lieu à la suite du dépôt de l'étude d'impact, donc lors d'une phase ultérieure.***

LES OBSERVATIONS SOULEVÉES LORS DE LA CONSULTATION

La consultation pour le présent projet a débuté le 2 février 2022 et s'est terminée le 4 mars 2022. Au cours de cette période, deux commentaires jugés pertinents ont été transmis au Ministère.

Le tableau 1 présente les observations soulevées lors de cette consultation. Elles sont présentées sous une forme synthèse et classées par enjeu, et ce, uniquement pour en faciliter le traitement par l'initiateur de projet. Il ne s'agit pas d'une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec.

Selon la section 2.2 de la directive ministérielle datée du 24 janvier 2022, l'étude d'impact doit faire état de ces observations et, le cas échéant, décrire les modifications apportées au projet et les mesures d'atténuation prévues en réponse aux observations sur les enjeux soulevés. S'il y a lieu, l'étude d'impact doit également indiquer les préoccupations auxquelles l'initiateur ne peut répondre et expliquer la raison pour laquelle ces éléments n'ont pas été traités. La section 2.5 de la directive demande également que les préoccupations exprimées lors de la présente consultation soient considérées dans la détermination des enjeux du projet qui seront analysés dans l'étude d'impact.

À des fins d'information, l'ensemble des commentaires, tels que transmis lors de la consultation publique, sont présentés en annexe. Rappelons toutefois que le ministre s'est réservé le droit de ne pas inclure ceux comportant des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants, nominatifs ainsi que ceux ayant un but commercial ou promotionnel.

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

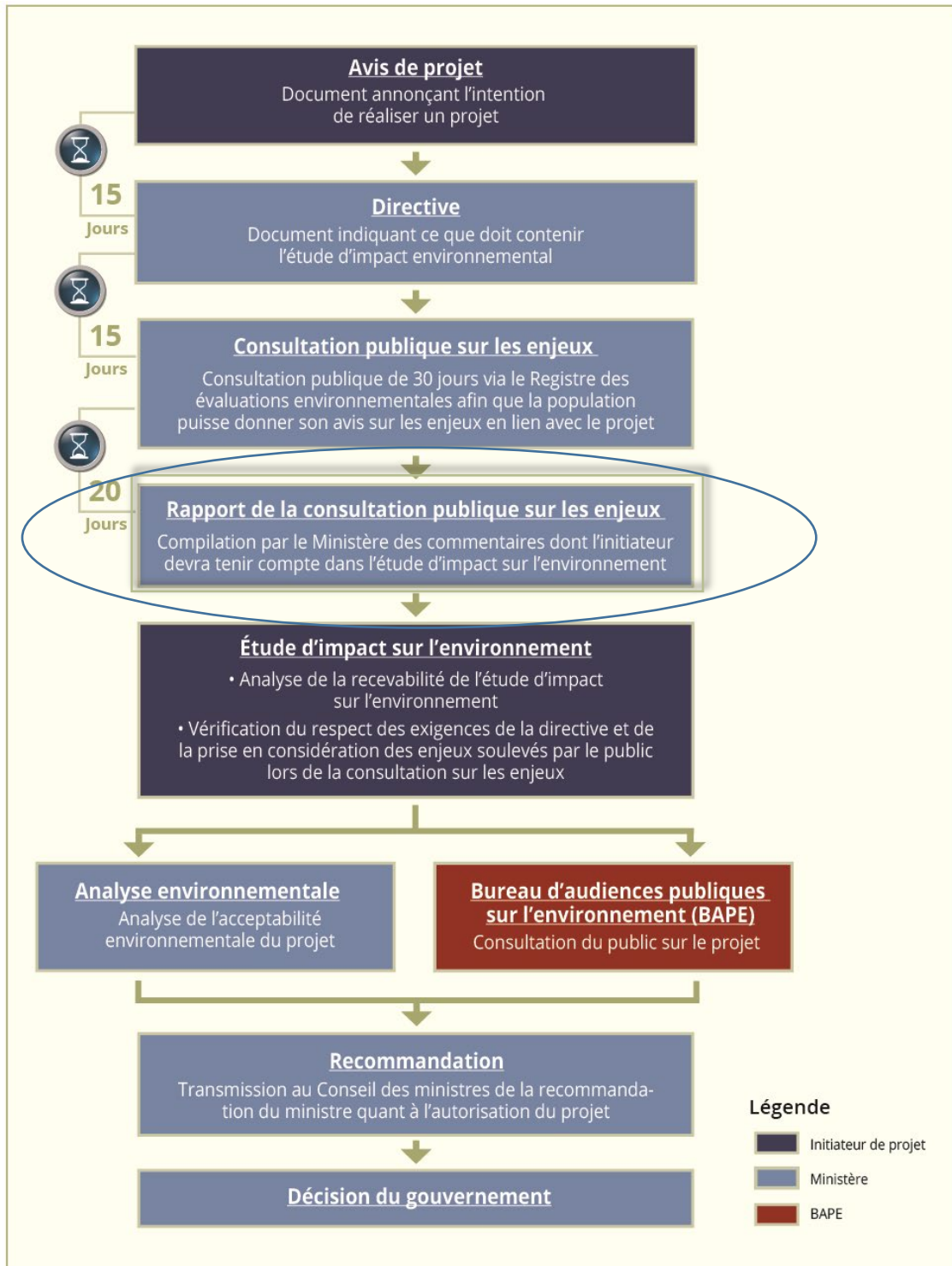


Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public

Enjeux	Observations
la préservation des processus hydrogéomorphologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Accumulation ou modification de la granulométrie dans les cours d'eau avoisinant le projet.
le maintien de la qualité des habitats floristiques et fauniques	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau sonore ambiant; • Méthode utilisée pour l'étude de bruit.
le maintien de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des sols à l'égard des contaminants; • Contrôle des matières en suspension durant les travaux; • Surveillance des effets cumulatifs en lien avec les sites de dépôts de sédiments en milieu aquatique; • Élaboration d'une stratégie pour réduire les quantités de sédiments dragués et les dépassements des normes pour les concentrations d'effets occasionnels.
la protection des milieux humides et hydriques	<ul style="list-style-type: none"> • Préoccupations concernant l'emplacement des mesures de compensation; ces derniers doivent être en priorité sur le territoire de la ville de Matane et sur les rives du fleuve Saint-Laurent.
la consultation et l'information du public	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation des pêcheurs commerciaux en fonction des sites de dépôts potentiels; • Consultation des organismes œuvrant dans la protection de l'environnement.
les communautés autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation des Premières Nations concernées.

ANNEXE

RECUEIL DES COMMENTAIRES REÇUS AU COURS DE LA CONSULTATION

Avis de non-responsabilité

Il est à noter que les commentaires suivants sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et reproduits tels quels dans la présente annexe. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.

Auteur	Provenance	Enjeux	Préoccupation	Référence
Organisation	Matane	<p>Une caractérisation biologique du secteur d'intervention et du secteur affecté par le panache de sédiments doit être faite avec les plus hauts standards.</p> <p>Une évaluation précise des sols contaminés présents pour être en mesure de comparer après les travaux de construction et de dragage doit être effectuée.</p> <p>Prudence concernant les sols autour des oléoducs désaffectés.</p> <p>Quelle vie retrouve t'on dans l'eau et au fonds du port.</p> <p>Bien voir à réduire les parties à draguer dans le port. Scénarios alternatifs à évaluer versus le dragage prévu initialement.</p> <p>Mesures pour contrôler le bruit pour éviter d'affecter la faune aquatique, aviaire et choix des périodes d'intervention en fonction de la faune aquatique présente autour du secteur d'intervention.</p> <p>Mesures à prévoir pour</p>	<p>Valider que cela n'a pas d'impact sur l'embouchure de la rivière Matane, par exemple, accumulation de sédiments et/ou modification de la granulométrie au vieux port où dans la Baie qui sont environ à 3.5 km des travaux.</p> <p>Que le panache de diffusion des sédiments contaminés où non, ou encore les travaux n'affectent pas le saumon en route ou dans la rivière Matane.</p> <p>S'il s'avère que des impacts nécessitent des mesures de compensation, celles-ci doivent être sur le territoire matanais et axés sur des interventions reliées au littoral face au fleuve Saint-Laurent.</p> <p>Quel sera l'impact sur la faune benthique, pélagique et la flore du territoire couvert, par des opérations de dragage.</p> <p>Comme on indique dans l'avis de projet un dépassement des normes pour les concentrations d'effets occasionnels des sédiments, une stratégie particulière devra être élaborée pour tenir compte de cette contrainte.</p> <p>Les déchets de dragage, les sols, les résidus de démolition doivent bénéficier de la meilleure gestion environnementale possible. Le promoteur doit développer la dessus.</p>	Non applicable

		<p>que le panache de diffusion des matières en suspension n'affecte pas la faune aquatique.</p> <p>Préciser les mesures d'atténuation possibles sur les impacts des interventions.</p> <p>Peut-on prévenir le dragage récurrent et ses impacts. Scénarios en conséquence.</p> <p>Voir si l'activité portuaire a un impact sur la contamination des sédiments.</p>	<p>Il faut élaborer sur la meilleure méthode de suivi pour le panache de sédiments.</p> <p>20,500 m3 de sédiments contaminés à draguer sont prévus. Un plan alternatif peut être élaboré pour en diminuer l'impact et la quantité.</p> <p>Les travaux de dragage peuvent-ils être fait de façon que la récurrence possible des travaux soit très éloignée dans le temps.</p>	
Organisation	Rimouski	<p>Oui, les enjeux du dragage et surtout les sites de dépôt en mer pour les sédiments. Il est important, considérant les ressources qui sont prélevées dans le Saint-Laurent et toute la biodiversité qui y habite / s'y rattache, de mieux étudier les sites de dépôts potentiels et surtout les conséquences du largage de sédiments fins, potentiellement contaminés, dans l'environnement marin. Il y a l'impact cumulatif sur le Saint-Laurent également, car d'autres projets ou demandes de dragage sont en cours pour d'autres installations portuaires/marinas et l'impact/l'effet cumulatif sur l'environnement et la quantité totale de sédiments à draguée/larguée doit être calculée.</p>	<p>Il y a les types de contaminants présents dans les sédiments, l'incidence de ces contaminants sur la vie aquatique présente en fonction des secteurs identifiés pour le largage, l'effet des courants marins sur la distribution des sédiments/des contaminants, la consultation des pêcheurs commerciaux et des Premières Nations concernées en fonction des sites de dépôts potentiels, réaliser une étude technico-économique/environnementale sur le retrait des sédiments de l'eau versus les relarguer dans le fleuve. Le comité ZIP Sud-de-L'Estuaire peut accompagner l'initiateur dans certaines démarches de concertation, de collecte de données ou d'études environnementales d'avant-projet.</p>	Non applicable



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 